



JA Gym - Règlement Intérieur

Inscriptions :

- Les inscriptions sont à réaliser en ligne via le site internet.
- Aucun enfant ne pourra accéder aux entraînements sans **dossier complet et validé** (certificat médical ou questionnaire de santé, autorisations/engagements signés et paiement).
- Un tarif dégressif est appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.
- Pour l'ensemble des groupes, deux **séances d'essai** sont possibles (deux premières semaines après la reprise des cours) dans le respect du planning d'entraînement en vigueur après inscription complète et validée. L'inscription pourra être annulée et le règlement détruit ou restitué si l'essai n'est pas concluant.
- **Toute inscription est subordonnée à l'acceptation du présent règlement ; il est rappelé que pour tout litige, le règlement intérieur fait foi.**
- Le nombre de pratiquants par groupe est fixé par les entraîneurs et le bureau en fonction des possibilités d'encadrement et d'accessibilité de la salle Jeanne Trouillet.

Cotisation

La cotisation demandée pour la saison comprend la licence, l'adhésion à l'association et l'assurance.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de blessure justifiée par un certificat médical entraînant une interruption de pratique de la gymnastique de plus de 3 mois.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata temporis de la durée de l'interruption et sera plafonné à 50 % de la cotisation annuelle déduction faite des frais de licence.

Tenue d'entraînement :

- La **tenue doit être adaptée** pour la pratique de la gymnastique : Short ou leggings de sport, Tee-shirt ou justaucorps, Pieds nus (pas de chaussons), les cheveux sont attachés.
- Les bijoux et les chewing-gums sont interdits dans la salle.
- Une petite bouteille d'eau bouchée marquée au nom de l'enfant, récupérée à la fin du cours.
- Pour le gala de juin, il est demandé un short noir et le **tee-shirt du club**.

Horaires des entraînements :

- Les entraînements se déroulent à des horaires fixés en début de saison (des créneaux supplémentaires peuvent être proposés pour la préparation de la fête de la JA Gym).
- Les moniteurs sont **responsables des enfants uniquement durant les tranches horaires des cours** auxquels sont inscrits les gymnastes. Ces horaires sont donc à respecter scrupuleusement pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement (échauffement incomplet = risque d'accident).
- Si les cours ne peuvent être assurés (entraîneur malade, entraîneur en compétition, absence pour cause indépendante : intempéries...), le club fera tout son possible pour assurer leur remplacement. L'entraîneur aura la charge d'informer préalablement les licenciés et/ou les parents concernés de l'annulation de la séance ou de son report.
- Toute **absence ou retard** prévisible devra être signalé à l'entraîneur à l'avance.



JEUNESSE ANSOISE section GYMNASTIQUE

3, avenue de la 1^{ère} Armée - 69480 - ANSE

jagym69@gmail.com - http://ja_gym.sportsregions.fr

Adhérent UFOLEP n° 069 009 007

Agrément Ministère des Sports n°J69.99.1060

Accès à la salle de gymnastique :

- Les accompagnateurs ne sont **pas autorisés à assister aux entraînements**. Il est interdit de pénétrer dans le gymnase avec des chaussures.
- Pour les cours BB Parents (enfant/parent), **un seul référent** affectif est accepté durant l'entraînement.
- Avant d'accéder à la salle, les enfants passeront aux toilettes sous la surveillance des parents.

Entraînements :

- Les adhérents sont répartis en fonction de leur âge, de leurs capacités, de leur motivation et de leur comportement dans différents groupes. L'accès aux groupes compétitions est défini par les entraîneurs en fonction des critères cités ci-dessus.
- **L'association dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet de valeur dans les vestiaires lors des entraînements, des compétitions ou des déplacements.**
- Toute communication avec l'association (bureau, monitrices, ...) se fera par l'intermédiaire de l'adresse mail : jagym69@gmail.com
- L'installation et le rangement du matériel doit s'effectuer de façon collective dans l'intérêt du groupe.

Discipline :

- En cas de **comportement dangereux** pour lui-même ou pour les autres, ou de manque de respect, l'enfant pourra être exclu temporairement du cours.
- Les téléphones portables doivent être rangés pendant l'entraînement.
- Tout manquement à la politesse, désobéissance envers les entraîneurs, bureau et comportement tendant à créer le désordre et l'indiscipline durant les séances d'entraînements ou aux vestiaires seront sanctionnés par un avertissement voire à l'exclusion du licencié.
- Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire voire définitive par les responsables du club.

Entraîneurs :

- L'entraîneur doit connaître et respecter les règles de la gymnastique et les faire appliquer.
- Les gymnastes doivent être sensibilisés à la bonne utilisation du matériel et à son rangement après chaque utilisation afin de le préserver sur la durée (tapis/ bloc à plat).
Le bureau (responsable matériel) doit être prévenu en cas de dysfonctionnement ou de matériel abîmé.
- L'entraîneur doit sensibiliser les parents aux besoins du club (juges, bénévoles, aides ponctuelles...) et communiquer oralement les informations transmises par le club aux parents.
- Un plan d'entraînement doit être établi pour chaque groupe avec des objectifs individuels et collectifs (challenges, stages, compétitions, tests...), chaque entraînement doit être préparé.
- L'entraîneur se doit d'être bienveillant envers les gymnastes : avoir des exigences raisonnables envers les gymnastes, porter autant d'attention à toutes les gymnastes.
- Tout conflit, problème détecté et tout fait valorisant qui mérite d'être porté à l'attention du bureau doit être remonté.
- L'entraîneur doit se former, se recycler (entraînement et jugement)



Blessure / Accident :

- Lors d'un entraînement de gym, ou en compétition, si un enfant se blesse (même légèrement), il doit immédiatement et impérativement le signaler à sa monitrice qui le notera et informera le bureau.
- En cas d'**accident**, l'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : pompiers, parents, un membre du Bureau. Seuls les soins de 1er secours sont dispensés par l'entraîneur. Les parents doivent se rapprocher du bureau pour compléter la déclaration d'accident et le renvoyer dans les trois jours accompagné du certificat médical par mail.

Compétition :

- La **tenue de compétition est obligatoire** pour toutes les compétitions officielles : justaucorps du club à acheter en début de saison.
- L'entraîneur pourra à tout moment avec l'accord du bureau décider de transférer une gymnaste dans un groupe loisir en cas d' absences répétées non justifiées.
- Les gymnastes et leurs parents doivent **respecter leur engagement à participer aux compétitions** sauf en cas de blessure : 3 compétitions ont lieu entre janvier et juin – les dates des week-ends concernés seront rapidement communiquées en début de saison mais restent susceptibles de modification (planning UFOLEP).
- La participation aux compétitions UFOLEP est conditionnée par l'engagement d'un **judge** du club pour chaque équipe.

Droit à l'image

Le club peut être amené à réaliser des photos et vidéos durant des entraînements, évènements, compétitions ou stages afin d'illustrer les activités du club. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées pour la réalisation des brochures, diffusion à la presse, réseaux sociaux et sur le site Internet du club.

Toute personne ne souhaitant pas que son enfant soit photographié devra le signaler obligatoirement dans la fiche « autorisations/engagements ».

Contagion :

Tout enfant contagieux devra nous être signalé afin que nous prenions les mesures utiles et l'enfant ne pourra pas participer aux entraînements durant la période de contagion.

Bureau :

- Le bureau s'assure que l'encadrement sportif est pratiqué par des intervenants compétents et respectueux du sport et des gymnastes
- L'esprit sportif et solidaire sont des valeurs du club.
- Des formations fédérales ou professionnelles sont proposées aux entraîneurs, gymnastes et bénévoles afin de les aider au perfectionnement.
- Le bureau se doit de respecter et fait respecter les règlements
- Le bureau participe activement aux manifestations, réunions



JEUNESSE ANSOISE section GYMNASTIQUE

3, avenue de la 1^{ère} Armée - 69480 - ANSE

jagym69@gmail.com - http://ja_gym.sportsregions.fr

Adhérent UFOLEP n° 069 009 007

Agrément Ministère des Sports n°J69.99.1060

- Le recrutement des entraîneurs et la mise à disposition de salles adéquates pour les entraînements, stages et manifestations est assurée par le bureau.
- Le fonctionnement administratif global de la section de gymnastique et sa relation avec l'association mère Jeunesse Ansoise est géré par le bureau. Ainsi que les relations avec les fédérations.
- Les déplacements lointains sont organisés en collaboration avec les familles concernées.
- Le bureau doit informer les parents, entraîneurs de tout changement concernant le fonctionnement de l'association
Il met en place la communication interne et externe de l'association
- Le bureau met en œuvre les actions permettant de pérenniser l'activité du Club : organisation de manifestations...

Participation à la vie du club

En vous inscrivant, vous acceptez les règles de fonctionnement du club et concevez ainsi de "faire partie" de la vie associative du club. La JA Gym vit essentiellement de ses cotisations qui malheureusement ne suffisent pas à clôturer le budget. A cet effet, l'association organise différentes manifestations (animations, compétitions, fête annuelle...) auxquelles il vous est demandé de bien vouloir prendre part.

Fait à Anse le 1er septembre 2017,
Le Bureau de la JA Gym